

dent, ce que je trouve tout à fait irresponsable et inadmissible.

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je ne pense pas que quiconque ait été informé hier soir. Ce qui aurait dû se produire c'est qu'à 12 h 30 aujourd'hui tous les députés auraient dû recevoir la pochette annonçant la tenue de la conférence de presse à 13 heures aujourd'hui.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'accepte la parole du ministre. Il a dit «auraient dû». C'est un conditionnel. Je lui réponds simplement que son cabinet nous a dit ce matin que ses députés à lui avaient été prévenus hier soir. Peut-être voudra-t-il se rendre à son cabinet et demander qui propage ces faux renseignements. J'accepte la parole du ministre. Cela aurait dû se faire comme il l'a dit. Mais cela ne s'est pas fait. Je le regrette.

• (1510)

M. Winegard: Monsieur le Président, je regrette que la documentation n'ait pas été déposée ce matin sur le bureau des députés de l'opposition. Il avait été prévu qu'elle soit déposée sur le bureau de tous les députés avant la conférence de presse de 13 heures.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES COMPTES PUBLICS

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, hier, le contrôleur de la Chambre des communes, M. John Ferrier, m'a informé que les chiffres énumérés dans l'état des dépenses des députés, dans les Comptes publics du Canada, Volume II, Partie II, sont totalement inexacts dans mon cas. Le contrôleur et moi-même avons avisé le président du Conseil du Trésor de cette erreur, qui a apparemment été corrigée.

Les chiffres exacts concernant mes indemnités, mes allocations pour dépenses et mes frais de voyage auraient dû se lire ainsi: 58 725 \$, 19 525 \$ et 30 275 \$.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor—Ouest): Monsieur le Président, je demanderais au leader du gouvernement à la

Travaux de la Chambre

Chambre de nous donner, comme d'habitude, un aperçu des travaux de la semaine prochaine.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous accordons beaucoup d'attention à l'établissement du programme. Nous voulons, comme toujours, être aussi équitables que possible envers les porte-parole de l'opposition. Je prévois qu'avant la fin de la journée, nous serons en mesure de faire une déclaration.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre. J'espère qu'il a eu le temps de réfléchir à la longue série de votes et aux délibérations prolongées qui ont eu lieu à la Chambre hier soir.

M. Kempling: Où étiez-vous?

M. Ouellet: J'ai participé à toutes les mises aux voix à la Chambre hier soir.

Le leader du gouvernement à la Chambre prend-il au sérieux les recommandations du comité McGrath qui nous a proposé d'utiliser un système de vote électronique, une question qui a fait l'objet d'un rapport unanime de la Chambre. On n'y a malheureusement pas donné suite.

J'espère qu'après mûres réflexions, le leader du gouvernement à la Chambre songera très sérieusement à proposer l'adoption de cette très importante recommandation d'un comité également très important de la Chambre des communes.

M. Lewis: Monsieur le Président, je prends note des commentaires de mon collègue. Après réflexion, j'en suis venu à la conclusion que ce qui s'est passé hier soir était un abus des privilèges.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Oh, ça va! C'est imposer la clôture après seulement un jour de débat qui est un abus.

M. Lewis: Une minute, je vous prie. J'ai cru que vous étiez membre du même parti politique. Je l'aurais juré, ma grand foi.

Je crois que c'est un abus de paralyser la Chambre et les affaires publiques rien que pour quelque 30 votes par assis et debout.

M. Volpe: Soyez sérieux. Vous êtes demeurés trois mois sans convoquer la Chambre des communes et maintenant vous voulez nous bousculer.

M. Lewis: Un membre de votre parti m'a posé une question à propos du vote électronique. Pourquoi ne